

Charte de protection des données à caractère personnel de la ville de SULLY-SUR-LOIRE

Préambule

Nous vous remercions de votre visite sur notre site Internet. Nous attachons une grande importance à la protection de vos données personnelles. Vous avez le droit de communiquer librement ou non vos données afin qu'elles puissent être traitées en vue de la délivrance du service souhaité.

Les applications numériques connaissent un accroissement considérable et concernent aujourd'hui tous les aspects de notre vie quotidienne. Elles constituent un levier majeur de la modernisation de l'action publique mais ouvrent des potentialités en termes de fichage, de stockage et d'usage de données à caractère personnel qui induisent des interrogations éthiques et nécessitent un encadrement juridique

Les nouveaux services numériques, pour qu'ils créent de la confiance auprès des administrés, doivent répondre aux exigences de protection des données dont la sécurité est une des composantes essentielles. A ce titre, la loi pour une République numérique est venue consacrer en octobre 2016 un droit à l'auto-détermination informationnelle que l'on retrouve posé à l'article 1er de la loi Informatique et Libertés : « toute personne dispose du droit de décider et de contrôler les usages qui sont faits des données à caractère personnel la concernant ».

La nécessité de prendre en compte ces exigences est aujourd'hui d'autant plus importante avec le règlement européen sur la protection des données (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018.

Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Politique de protection des données à caractère personnel

La ville de Sully-sur-Loire a souhaité édicter la **présente charte** qui s'inscrit dans le cadre des principes d'éthique et de transparence qui guident l'action municipale.

Périmètre de la charte

Cette charte s'applique aux services municipaux, ainsi qu'aux services rattachés, tel le CCAS, désignés ci-après sous l'appellation générique « la Ville ».

Principes et objectifs de la charte

La présente charte établit une politique de gestion informatique des données à caractère personnel reposant sur cinq principes essentiels :

- Prendre en compte les règles de protection des données lors de la conception de produits et services informatiques destinés à traiter des données personnelles ;
- Contrôler le respect des obligations légales pendant toute la durée de vie des traitements informatiques de données et être en mesure d'en prouver le respect ;
- Réduire la collecte des données au strict nécessaire ;
- Assurer la plus grande transparence sur les traitements de données, à l'exception des informations dont la divulgation serait susceptible de compromettre leur sécurité ;
- Faciliter l'exercice des droits que la législation reconnaît aux personnes dont les données sont traitées.

Diffusion de la charte

Elle fait l'objet d'une mise à disposition permanente sur le site Internet de la Ville.

Règles de protection des données

Cette charte décrit l'ensemble des mesures, règles et moyens mis en oeuvre par la Ville pour appliquer les cinq principes précédemment énumérés. Véritable « code de conduite », elle détermine les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs impliqués dans la mise en oeuvre des traitements informatiques.

Responsabilité

Comme l'impose la législation, la Ville a désigné un Délégué à la protection des données chargé de veiller en toute indépendance au respect par l'administration municipale des règles de protection des données.

La Ville tient à jour des registres répertoriant les traitements de données à caractère personnel, qui sont à disposition sur son site internet, communicables –sur demande expresse- à toute personne qui en fait la demande. Les documents attestant du respect des règles décrites dans la présente charte font l'objet d'une conservation centralisée et sécurisée et peuvent ainsi être immédiatement présentés à la CNIL en cas de contrôle.

Une charte interne de protection des données prescrit les règles applicables par les agents.

Finalités de la collecte de données à caractère personnel

Le Ville détermine précisément les finalités pour lesquelles elle recueille des données à caractère personnel. Ces finalités sont légitimes et respectées pendant la durée de vie du traitement.

Lorsque la Ville envisage d'utiliser les données collectées pour une finalité autre que celle pour laquelle elles ont été initialement collectées, elle en informe au préalable les personnes concernées et sollicite leur accord écrit.

Utilisation de vos informations

Les données personnelles transmises volontairement dans le cadre des téléservices permettent de traiter vos demandes. Aucune information n'est transmise à des tiers. Toute donnée transmise dans le cadre d'un téléservice est utilisée exclusivement pour le traitement de ce service précis. Les données restent accessibles uniquement aux agents du service concerné afin qu'ils puissent répondre à vos demandes, lorsque vous les sollicitez.

En cas d'incident technique, le prestataire en charge de notre plateforme technique peut être amené à étudier le cas lié à l'incident. Le prestataire est contractuellement tenu de respecter la protection des données personnelles et nous assiste dans la démarche de protection des mêmes données. Lorsque les données ne servent plus aux objectifs de traitement, elles sont supprimées de la plateforme, à l'exception des données soumises à des obligations légales de conservation.

Transparence et licéité de la collecte

La Ville ne collecte pas de données à caractère personnel à l'insu des personnes concernées. De la même manière, la Ville ne collecte pas des données à caractère personnel lorsque les personnes concernées s'y opposent légitimement.

Limitation de la collecte des données à caractère personnel

La Ville se limite au recueil des seules données à caractère personnel autorisées par les textes et nécessaires à l'atteinte des finalités énoncées.

En application de ce principe de « minimisation » des données, elle contrôle régulièrement les enregistrements de données, s'assure que les dispositifs informatiques ne permettent pas d'enregistrer des données non autorisées et sensibilise ses agents pour que seules des données objectives, neutres et factuelles soient enregistrées.

Elle veille particulièrement à ce qu'aucun enregistrement de données sensibles (santé, opinions...) ou les empêchant de bénéficier d'une prestation à laquelle ils peuvent prétendre ne soit fait à l'insu des usagers, sauf disposition législative spécifique ou autorisation de la CNIL.

Données collectées

- Formulaire Contact : nom, prénom, adresse postale, téléphone, courriel réponse à la requête : traité par les services sollicités dans la requête
- Formulaire liés aux inscriptions scolaires, périscolaires et extra-scolaires responsables légaux de l'enfant : nom, prénom, adresse postale, téléphones, courriel facturation : statut du payeur, numéro Cafpro enfant : nom, prénom, sexe, date de naissance, vaccins, régime alimentaire, port de lunettes, prothèse dentaire, auditive, allergies contacts en cas d'urgence : nom prénom, téléphones personnes réceptionnant l'enfant à la sortie de l'école : nom prénom, téléphones accueil de l'enfant durant les différents temps de la journée, responsabilité de l'école lors de la réception de l'enfant et de sa sortie de l'école, ajustement des factures qui prennent en compte les allocations familiales. Traité par les services scolaires, et jeunesse.
- Formulaire liés à votre cadre de vie (dysfonctionnements sur l'espace public) : nom, prénom courriel, données de localisation, traité par les services techniques.
- Formulaire liés aux services d'état civil, de recensement citoyen, d'élection, demande de livret de famille : Demandes d'inscription sur les listes électorales , carte d'identité ou passeport, justificatif de domicile. Livret de famille : nature du livret, nombre d'enfants, nom, prénom, nationalité, adresse. Traités par le service Etat Civil.
- Demande de recherches d'archives : nom, prénom, adresse postale, téléphone. Traité par les services sollicités dans la requête.
- Demande de mise à jour ou de création d'une association : nom, prénom, courriel, téléphone, fonction.
- Fichier des entreprises

Limitation de la conservation des données à caractère personnel

La Ville veille à la mise à jour des données à caractère personnel qu'elle traite tout en respectant les finalités visées.

Les durées de conservation n'excédant pas celles nécessaires à l'atteinte des finalités visées et respectent les normes réglementaires applicables.

La Ville privilégie les effacements systématiques des données personnelles

Elle sensibilise ses agents afin qu'aucune extraction de données ne soit conservée au-delà de la durée nécessaire et suffisante.

Sécurité physique et logique des données à caractère personnel

La Ville détermine et met en oeuvre les moyens nécessaires à la protection des systèmes de traitement de données à caractère personnel pour éviter toute intrusion malveillante et prévenir toute perte, altération ou divulgation de données à des personnes non autorisées.

La Ville détermine et met en oeuvre des mesures permettant de garantir la confidentialité des données, notamment par des actions de sensibilisation des agents et des recommandations de bonnes pratiques quant à l'utilisation de leurs postes de travail informatique.

La Ville exige de ses prestataires de services informatiques qu'ils présentent des garanties suffisantes pour assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel. A cette fin elle inscrit systématiquement les prescriptions requises dans les pièces des marchés de fourniture de produits et services informatiques.

Elle s'assure que les prestataires de services informatiques prennent toute disposition pour empêcher la divulgation ou l'altération des données, n'assurent pas d'opération de télémaintenance sans un contrôle de la Ville, et restituent les données en fin de contrat.

Le site est hébergé sur des serveurs dans les centres de données qui disposent d'une infrastructure répondant aux normes de sécurité requises.

La maintenance applicative de notre site internet incluant la sauvegarde quotidienne des données est assurée par notre prestataire, en charge de la sécurité du socle technique. Les procédures de sauvegarde des données sont communiquées sur demande écrite formelle au Délégué de la protection des données de la Ville.

La sécurité des données dépend également des accès des utilisateurs qui ont accès à leurs propres données personnelles. Chaque utilisateur gère son compte, ses informations personnelles et est responsable du mot de passe donnant accès à son compte.

Droits d'accès, de rectification ou d'opposition

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite Loi « Informatique & libertés », tout usager dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données le concernant.

La demande, accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité peut être effectuée

- par courrier postal adressé à Monsieur le délégué en charge de la protection des données, Mairie de Sully-sur-Loire, 3 place Maurice de Sully, 45600 SULLY-SUR-LOIRE
- sur place à la mairie de Sully-sur-Loire
- en utilisant le formulaire électronique

La ville dispose d'un délai légal de 1 mois à réception de la demande pour y répondre

La Ville veille à informer toute personne qui en fait la demande de l'existence de données à caractère personnel qui la concernent, de l'usage qui en est fait et de ses droits de rectification ou d'opposition.

Une procédure est mise en place afin que la mention des droits des personnes soit systématiquement prévue lors de la conception des formulaires de collectes de données (sur support papier ou en ligne).

La Ville met en oeuvre les moyens nécessaires pour garantir et faciliter l'exercice des droits des personnes dont les données sont traitées :

- Une procédure de gestion des réclamations et demandes relatives à l'exercice des droits des personnes détermine notamment les modalités d'exercice, la chaîne de traitement et les délais de communication ;
- La Ville prend toute mesure pour rectifier ou supprimer les informations erronées et en fournir la preuve aux personnes concernées ;
- Toutes les demandes et les suites qui leurs sont réservées sont répertoriées dans un journal tenu à la disposition de la CNIL.

Gestion des violations de données

Dans un délai maximal de 72 heures après la détection d'éventuelles violations, la Ville informe la CNIL et les personnes dont les données personnelles auraient été interceptées lorsque la violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour leurs droits et libertés.

Lorsqu'une notification individuelle exigerait des efforts disproportionnés, l'information des personnes s'effectue par une communication publique sur le site Internet de la Ville.

Accès aux données -Transfert de données

La Ville peut avoir l'obligation de transmettre des données à caractère personnel à des autorités habilitées par la loi, notamment si elle en est tenue par réquisition judiciaire. Dans ces cas, une vérification de l'identité du demandeur et du fondement légal de la demande est réalisée selon une procédure formalisée. La Ville veille notamment à ce que -sauf disposition législative spécifique- la transmission ne porte pas sur l'ensemble d'une base de données mais uniquement sur la personne visée par la réquisition et pour une période limitée.

Les informations sur la protection des données personnelles ne s'appliquent qu'au présent site.

Lorsque des liens sont proposés vers d'autres sites, il appartient à l'utilisateur de consulter les informations liées à ces sites respectifs.

Nous déclinons toute responsabilité de contenus de ces sites externes.